

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 288

3 février 2016

SOMMAIRE

Addenda S.A.	13823	Fuel Midco S.à r.l.	13817
Agence Immobiliere Christiane Haag S.à r.l.	13824	ILG S.A.	13785
Aixette SA	13780	Krea Capital S.A.	13822
Ajuno Ltd	13824	Novalis S.A.	13783
Albatros-Trans Sàrl	13780	NP Consult Sàrl	13783
Alutashop.com S.à r.l.	13780	OBG Lux SA	13783
AM Consulting S.à r.l.	13780	OBG Lux SA	13783
Ananya One S.à r.l.	13781	PAL S.à r.l.	13783
Antaeus Capital & Management S.A.	13781	Patrimonium Immobilière s.à r.l.	13784
Art & Métaux	13781	Perlimmo S.A.	13784
ASE Holdings S.à r.l.	13780	Peter Hennen G.m.b.H.	13784
Avega International S.à r.l.	13824	Powerhouse Investment	13783
Belsupplies S.A.	13782	PTF Acquisition Finance S.à r.l.	13784
Bisconlux S.A.	13782	Quintiles Luxembourg European Holding ...	13784
Boulangerie Marques S.à r.l.	13782	Santo Spirito	13778
BRPTE S.à r.l.	13824	T.C.M.	13778
Cac Luxembourg S.A.	13824	Technilux S.A.	13778
Clint Properties S.à r.l.	13782	Tiber Holding S. à r.l.	13778
ColourOz TopCo	13781	Transports Gabriel Sàrl	13779
Compagnie de Luxembourg S.A.	13781	Twisters S.à r.l.	13779
Dahmane Holding S.à r.l.	13820	Vitralux Bradtke S.à r.l.	13779
Development Venture III S.C.A.	13785	Voyages Wolff	13779
Ensofin S.A.	13822	Wattwerk Energiekonzepte S.A.	13778
FinDeal Advisers	13814	Werkzeugtechnik S.à r.l.	13779
FMM Financial Holdings S.A.	13782	WP X LuxCo S.à r.l.	13802

T.C.M., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 3, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 43.037.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 02/12/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015195751/12.

(150218688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Technilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 160.798.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015195754/12.

(150218603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Tiber Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.359.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195758/9.

(150218954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Santo Spirito, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANTO SPIRITO S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015195722/12.

(150218834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Wattwerk Energiekonzepte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 146.575.

—
Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195792/9.

(150218605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Transports Gabriel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 157.964.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach.
FRL SA
Signature

Référence de publication: 2015195768/12.

(150218909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Twisters S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 68.946.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2015195771/10.

(150218941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Vitalux Bradtke S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 73.236.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015195789/12.

(150218503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Voyages Wolff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6C, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 176.635.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195791/10.

(150218607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Werkzeugtechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 24, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 184.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195793/10.

(150218894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Aixette SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIXETIE S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015195843/11.

(150219330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Albatros-Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.
R.C.S. Luxembourg B 52.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195845/10.

(150219435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Alutashop.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5239 Sandweiler, 30, am Happgaard.
R.C.S. Luxembourg B 125.333.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015195846/9.

(150219354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

AM Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 13, Reimecherwee.
R.C.S. Luxembourg B 145.757.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2015195847/13.

(150219262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

ASE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 169.327.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195853/11.

(150219707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Ananya One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.905.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ANANYA ONE S.À R.L.
Signature

Référence de publication: 2015195848/12.

(150219958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Antaeus Capital & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 175.507.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195849/9.

(150219480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Art & Métaux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 19, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 142.470.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195851/9.

(150219616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Compagnie de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 120, Val Ste Croix.
R.C.S. Luxembourg B 168.251.

—
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015195912/14.

(150219623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

ColourOz TopCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 185.124.

—
Les comptes consolidés audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195909/10.

(150219158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Boulangerie Marques S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.960.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2014 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2014 déposé le 03/11/2015 sous L150198510) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195885/11.

(150219966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Clint Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.831.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015195906/11.

(150219403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Belsupplies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELSUPPLIES S.A.

Référence de publication: 2015195878/10.

(150219143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Bisconlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 7, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 54.548.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENNER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2015195879/13.

(150219173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

FMM Financial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190207/9.

(150213126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

OBG Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 20, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 116.239.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196220/9.

(150219155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

OBG Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 20, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 116.239.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196221/9.

(150219156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Novalis S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 143.116.

Der Jahresabschluss von 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196214/9.

(150219199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

NP Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 176.960.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196215/9.

(150219720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Powerhouse Investment, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.631.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196234/9.

(150219505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

PAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 300D, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196238/9.

(150219420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Patrimonium Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch-stooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.789.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laure JUNGEN

La gérante

Référence de publication: 2015196239/11.

(150219227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Perlimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 182.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015196240/13.

(150219439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Peter Hennen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 94.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196241/10.

(150219692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

PTF Acquisition Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.469.

Le Bilan au 30.06.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015196249/10.

(150219662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.428.

Le présent dépôt remplace et annule le dépôt L150097798 daté du 08/06/2015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196250/10.

(150219346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190138/10.

(150213358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

ILG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 169.405.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE NINTH DAY OF NOVEMBER,

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ILG S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 169.405 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on June 13th, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 25th, 2012, N°1581. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant a deed by the undersigned notary, on 21 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 February 2013, N° 334.

The Meeting is chaired by Mrs Valérie RAVIZZA, professionally residing 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte at L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Benoît TASSIGNY, professionally residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Valérie RAVIZZA, professionally residing 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte at L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer and, together with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1) Acknowledgement of the resignation letter dated June 30, 2015 of Mr. Eduardo VELASCO as Chairman and member of the Management Board, granting of full and unconditional discharge in respect of the performance of his office and waiver of any and all claims against him to be effective as of this resolution;

2) Acknowledgement of the resignation letter dated June 30, 2015 of Mr. Philippe FRANCHET as member of the Management Board, granting of full and unconditional discharge in respect of the performance of his office and waiver of any and all claims against him to be effective as of this resolution;

3) Acknowledgement of the resignation letter dated June 10, 2015 of Mr. Michele SOFISTI as CEO of the Company and member of the Management Board, granting of full and unconditional discharge in respect of the performance of his office and waiver of any and all claims against him to be effective as of this resolution;

4) Acknowledgement of the resignation of Mr. Pishu Vashdev CHAINANI as COO of the Company, granting of full and unconditional discharge in respect of the performance of his office and waiver of any and all claims against him to be effective as of this resolution;

5) Acknowledgment of the appointment with effect as from June 30, 2015 and for a period of six (6) years of Mr. Naresh CHAINANI, born on 14 August 1967 in Mumbai (India), residing at Apartment NO 9070, Al Tajer Old Town Island, PO Box 27788 (Dubai UAE) as new director and COO of the Company and;

6) Acknowledgment of the appointment with effect as from June 30, 2015 and for a period of six (6) years of Mr. Alain CHAUMET, residing at 61, Clancarty road, London SW63HF (United Kingdom) as new director of the Company;

7) Acknowledgment of the appointment with effect as from June 30, 2015 of Mr. Christian FROMMHERZ, prenamed, as new CEO of the Company, until the annual general meeting of the shareholders of the Company taking place in 2018;

8) Acknowledgment of the appointment of Mr. Pishu Vashdev CHAINANI, prenamed, as new Chairman of the Management Board for an undetermined period as from June 30, 2015.

9) Amendment and restatement of the Articles;

10) Any other business.

II. The powers of attorney of the represented shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of their respective shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxy holder of the represented Shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the proxies of the represented Shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares, all under registered form, representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the Shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges the resignation letter dated June 30, 2015 of Mr. Eduardo VELASCO as Chairman and member of the Management Board, granting of full and unconditional discharge in respect of the performance of his office and waiver of any and all claims against him to be effective as of this resolution.

In favour of the resignation: 19,931,303 (99.66%)

Against the resignation: 68,697 (0.34%)

Abstention: 0

In favour of the discharge: 12,499,181 (62.50%)

Against the discharge: 7,500,867 (37.50%)

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting resolves to acknowledge the resignation with the favourable vote of the 99,66% of the share capital present or represented and authorised to vote, among which 62,50% approves the granting of full and unconditional discharge and 37,50% reject the granting of full and unconditional discharge and then, as a consequence, the Meeting approves the above resolution.

Second resolution

The Meeting acknowledges the resignation letter dated June 30, 2015 of Mr. Philippe FRANCHET as member of the Management Board, granting of full and unconditional discharge in respect of the performance of his office and waiver of any and all claims against him to be effective as of this resolution.

In favour of the resignation: 19,931,303 (99.66%)

Against the resignation: 68,697 (0.34%)

Abstention: 0

In favour of the discharge: 12,499,181 (62.50%)

Against the discharge: 7,500,867 (37.50%)

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting resolves to acknowledge the resignation with the favourable vote of the 99,66% of the share capital present or represented and authorised to vote, among which 62,50% approves the granting of full and unconditional discharge and 37,50% reject the granting of full and unconditional discharge and then, as a consequence, the Meeting approves the above resolution.

Third resolution

The Meeting acknowledges the resignation letter dated June 10, 2015 of Mr. Michele SOFISTI as CEO of the Company and member of the Management Board, granting of full and unconditional discharge in respect of the performance of his office and waiver of any and all claims against him to be effective as of this resolution.

In favour: 19,931,303 (99.65%)

Against: 68,697 (0.35%)

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 99.65% of the share capital present or represented and authorised to vote.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Mr. Pishu Vashdev CHAINANI as COO of the Company, granting of full and unconditional discharge in respect of the performance of his office and waiver of any and all claims against him to be effective as of this resolution.

In favour: 20,000,000 (100%)

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the share capital present or represented and authorised to vote.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges the appointment with effect as from June 30, 2015 and for a period of six (6) years of:

Mr. Naresh CHAINANI, born on 14 August 1967 in Mumbai (India), residing at Apartment NO 9070, Al Tajer Old Town Island, PO Box 27788 (Dubai UAE) as new director and COO of the Company.

In favour: 20,000,000 (100%)

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the share capital present or represented and authorised to vote.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges the appointment with effect as from June 30, 2015 and for a period of six (6) years of:

- Mr. Alain CHAUMET, born on January 23rd, 1950 in Paris, residing at 61, Clancarty road, London SW63HF (United Kingdom) as new director of the Company.

In favour: 20,000,000 (100%)

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the share capital present or represented and authorised to vote.

Seventh resolution

The Meeting acknowledges the appointment with effect as from June 30, 2015 until the annual general meeting of the shareholders of the Company taking place in 2018 of:

- Mr. Christian FROMMHERZ, prenamed, as new CEO of the Company.

In favour: 20,000,000 (100%)

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the share capital present or represented and authorised to vote.

Eighth resolution

The Meeting acknowledges the appointment with effect as from June 30, 2015 for an undetermined period of:

- Mr. Pishu Vashdev CHAINANI, prenamed, as new Chairman of the Management Board.

In favour: 20,000,000 (100%)

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the share capital present or represented and authorised to vote.

Ninth resolution

The Meeting decides to fully restate and amend the Articles, which shall read as follows:

“ **1. Name.** There is hereby established a Luxembourg Company, as a limited Company.

The name of the Company is ILG. S.A. (the Company).

2. Registered office. The registered office is in Luxembourg.

3. Corporate object.

3.1 The Company aims to participate in any form whatsoever, in any Luxembourg and foreign companies, the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option purchasing and otherwise and including the acquisition of patents and licenses, their management and development in all forms of financial assistance, administrative, commercial and consulting, as well as all operations connected directly or indirectly its purpose, by borrowing including with or without security and in any currency, by way of bond issues that will be convertible and / or subordinated and good and by providing loans or guarantees to companies in which it has taken interest, without these

are substantial or any Company being a direct or indirect of the Company, or any Company belonging to the same group as the Company.

3.2 For purposes of this article, a corporation will be considered in the same group as the Company if that other Company, directly or indirectly owns, is owned by, controlling, controlled by or is under common control with, or is controlled by a shareholder of the Company. A corporation will be considered to control another Company if it holds, directly or indirectly, all or a substantial part of the entire share capital of the Company or has the power to direct or guide the management and policies of the another Company, whether the means of holding securities conferring voting rights, by contract or otherwise.

3.3 In addition, the Company can perform all commercial, financial, securities and property related directly or indirectly to its purpose or which may facilitate the achievement.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

It can be dissolved by decision of the extraordinary general meeting of shareholders adopted for the amendment of articles of association.

5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is set at USD 20,000,000.- (twenty million U.S. Dollars) divided into 20,000,000 (twenty million) shares with a nominal value of USD 1.- (one U.S. Dollar) each (collectively the Shares).

5.2 All Shares are and will remain in registered form.

5.3 The authorized capital is set at USD 10,000,000.- (ten million U.S. Dollars), represented by 10,000,000 (ten million) shares of a nominal value of USD 1.- (one U.S. Dollar) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by decision of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending these articles, with the positive vote of Financière Molière.

The Management Board, with the positive vote of at least 4 members (including at least one member nominated for appointment by Financière Molière), is authorized, for a period of five years ending June 13th, 2017, to increase as much as the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

These capital increases may, as will be determined by the Management Board, be subscribed and issued in the form of shares with or without premium to release part or in cash, in kind or by offsetting uncontested, current and immediately vis-à-vis the Company or even in case of proper authorization of the meeting which decided the constitution of these reserves or premiums, by incorporation of retained earnings, reserves or premiums available emission, as will be determined by the Management Board.

In addition, the Management Board, with the positive vote of at least 4 members (including at least one member nominated for appointment by Financière Molière), is authorized to issue, within the limits of the authorized capital, convertible bonds or other securities convertible into shares of the Company.

The Management Board may delegate its powers to any director, officer or other person duly authorized to receive subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of this capital increase.

Whenever the Management Board has made effective an increase of the subscribed capital, this article will be considered as automatically adapted to the change.

6. Shares. The Company recognizes a licensee by title. If the title belongs to several persons or is subject to a usufruct or a pledge, the Company has the right to suspend the exercise of such rights until only one person is designated as, against him, the owner of those rights.

7. Transfer of Shares. Any transfer of Shares shall be subject to the undertakings and restrictions provided for in the shareholders' agreement entered into between the shareholders of the Company, as may be amended from time to time (the Shareholders Agreement). Until 23 juin 2025, any transfer of Shares other than between existing shareholders, shall be subject to the prior written approval of Financière Molière.

8. Management Board.

8.1 Composition of the Management Board

(i) The Company shall be managed by a board of directors (the Management Board), which shall comprise, to wit:

- three (3) members nominated for appointment by Financière Molière; and

- three (3) members nominated for appointment by Bright Times International Holdings (including the CEO and the COO).

(ii) The candidates nominated by the respective shareholders shall be appointed by the General Meeting which shall determine their remuneration (if any) and the term of their office. Members of the Management Board cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Each member of the Management Board may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting, upon proposal of the shareholder who nominated him for appointment and who will nominate for appointment the replacement of the removed member.

(iv) If a legal entity is appointed as a member of the Management Board, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a member of the Management Board becomes vacant, the other members of the Management Board, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new member of the Management Board is appointed by the next General Meeting.

8.2 Powers of the Management Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Management Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Management Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Management Board delegates the day-to-day management to a chief executive officer (the CEO) and a chief operating officer (the COO), acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Management Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

8.3 CEO and COO

(i) The CEO shall be appointed among the candidates proposed by Bright Times International Holdings. For the avoidance of doubt, the CEO may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting, upon proposal of Bright Times International Holdings. The CEO is automatically a member of the Management Board.

The CEO shall manage the day-to-day business of the Company vis-à-vis third parties, in accordance with its corporate purpose, subject to the powers granted to the Management Board.

(ii) The COO shall be appointed among the candidates proposed by Bright Times International Holdings. For the avoidance of doubt, the COO may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting, upon proposal of Bright Time International Holdings. The COO is automatically a member of the Management Board.

The COO shall have operational prerogatives in relation with the day-today business of the Company, subject to the powers granted to the Management Board.

8.4 Procedure

(i) The Management Board must appoint a chairman (the Chairman) from among its members proposed by Bright Times International Holdings, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board and of General Meetings.

(ii) The Management Board shall meet at the request of any member of the Management Board, and at least once per quarter, at the registered office of the Company or in any other place in Luxembourg indicated in the convening notice, which may be sent by e-mail, fax or letter.

(iii) Unless otherwise agreed by all members of the Management Board, written notice of any Management Board meeting shall be given to all directors at least five (5) days in advance and shall include the agenda of the meeting, and any reasonable documentation and/or information pertaining to each of the items listed on such agenda, in order to fairly allow the members of the Management Board to take a decision.

(iv) No notice is required if all members of the Management Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Management Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Management Board meeting.

(vi) The Management Board may only validly deliberate and act if 4 members at least are present or represented. Without prejudice to the provisions hereof requiring the positive vote of at least 4 members (including at least one member nominated for appointment by Financière Molière), Management Board Resolutions shall be validly adopted by a simple majority of vote of the members of the Management Board, present or represented, it being provided that in the event the Management Board is composed of an even number of members, the Chairman of the Management Board will have a casting vote for any decision of the Management Board. Management Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the Chairman, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Management Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Management Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Management Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

8.5 Strategic Decisions

(i) The following strategic decisions require the approval of the Management Board. The CEO and the COO will not make any of the following decisions, nor take any measure which would in practice lead to the same consequences as would any of the following decisions in relation with the Company and the IWG Group's companies, without being previously approved by the Management Board:

- a. any approval and modification of the Consolidated Annual Budget and of the Consolidated Revised Three Years Plan;
- b. any entering into, modification or cancellation of any agreement entered into between the Group Companies and any related parties;
- c. any entering into, modification or cancellation of any agreement entered into between a IWG Group's company and a third party that would represent an aggregate amount of turnover equal to or superior than EUR 1,500,000 during a relevant fiscal year;
- d. the purchasing of, or subscription to, or assigning of any asset (tangible or intangible, including shares in companies and any business or activity) by the Company or the IWG Group's companies, in any way, directly or indirectly, which would exceed, individually, by no more than EUR 350,000 during a relevant fiscal year;
- e. any proposal made to the General Meeting to approve the consolidated accounts and the annual accounts, and any vote by the Company concerning the approval by the Company of the annual accounts of the IWG Group's Companies;
- f. any signature, modification, renewal, cancellation or violation, verbal or written, of any agreement entered into between by shareholders of the Company and/or their Affiliates, and the Company and/or any of its Subsidiaries;
- g. the IPO of the Company or any of its IWG Group's Companies;
- h. the recruitment, appointment, removal and increase of the compensation and of the benefit in kind of any Manager (as defined in the Shareholders Agreement), other manager/director or employee of the Company or the IWG Group's companies whose gross compensation exceeds EUR 90,000 during a fiscal year, or decision which result in an increase of the compensation (benefit in kind included) of 15% of the gross compensation paid compared to the precedent fiscal year;
- i. the implementation of any stock option, plans granting of free shares, company savings, (or equivalent under the applicable law), mandatory or optional profit-sharing plans or other similar plans within the Company or the IWG Group's Companies;
- j. the creation, winding-up, acquisition or transfer, directly or indirectly, of any subsidiary, business or branch office, the entering into any joint-venture or cooperation agreement with any entity, and the liquidation, dissolution, winding-up of any entity of the Group;
- k. any modification of the articles of association of the Company or the IWG Group's companies' articles of associations;
- l. any proposal made to the General Meeting to issue securities of any kind, or any vote by the Company concerning the issuance of securities of any kind by the IWG Group's companies;
- m. any change or direction in the activities of the Company or the IWG Group's Companies or the transfer of any or all of their activities;
- n. any decision that would require the prior approval of the Mezzanine Lenders, or the Company's and IWG Group's main lenders;
- o. the incurring of any new indebtedness and the amendment to the terms and conditions of any credit facility for an amount superior to EUR 500,000 within the Company or the IWG Group;
- p. the granting of any endorsements, guarantees or sureties for an amount superior to EUR 500,000, by the Company or the IWG Group's companies for the benefit of the Subsidiaries or of any Third Party;
- q. any proposal made to the Shareholders to appoint or dismiss the Company's statutory auditors, and the appointment or dismissal of the IWG Group's companies' (excluding Swiss Watch Group FZE) statutory auditors (or equivalent under the applicable law);
- r. initiation, settlement, or dismissal of any claim, action or proceedings involving an amount exceeding EUR 100,000 within the Company or the IWG Group;
- s. any vote made by the Company within the general meetings of the shareholders of any IWG Group's companies; and
- t. any undertaking to perform any of the acts referred to under paragraphs (a) to (s) above or to grant an option or any other agreement whose exercise would require or may require performing one of these acts.

(ii) Notwithstanding the provisions of paragraph (i) above, the management of the Group may take any of the decisions referred to above, or take any measure which would in practice lead to the same consequences as would any of such decisions, without obtaining the prior written approval of the Management Board, if such decision is expressly referred to in the Consolidated Annual Budget, duly approved by the Management Board.

8.6 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors or, by the sole signature of the CEO within the limits of the day-to-day management.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Management Board.

8.7 Specific Decisions

The following decisions require the approval of the Management Board with the positive vote of at least 4 members (including at least one member nominated for appointment by Financière Molière). The CEO, the COO and the shareholders will not make any of the following decisions, nor take any measure which would in practice lead to the same consequences as would any of the following decisions in relation with the Company and the IWG Group's companies, without being previously approved by the Management Board as set forth above:

- a. the disposal, directly or indirectly, in any manner whatsoever, by the Company or any of the IWG Group's companies, of (i) any shares in any company (except shares in the following companies: MGI TWC, TWC SAS, TNWC, Morellato GmbH, ILG of America and Lamy) or (ii) any business or activity or (iii) any licence;
- b. entering into, modifying or terminating any agreement between shareholders of the Company and/or their Affiliates, and the Company and/or any of its Subsidiaries, unless in the ordinary course of business and in line with past practice;
- c. any modification of the articles of association of the Company;
- d. any issuance of securities of any kind providing immediate or deferred access to the capital of the Company, or any vote by the Company concerning the issuance of securities of any kind by the IWG Group's companies;
- e. any investment or investment program for over USD 5,000,000.00;
- f. the dissolution or liquidation of the Company;
- g. any undertaking to perform any of the acts referred to under paragraphs (a) to (f) above or to grant an option or any other agreement whose exercise would require or may require performing one of these acts.

9. Observers.

- (i) Up to three (3) observers will be appointed to observe the Management Board (the Observers) it being provided that:
- the Original Mezzanine Lenders shall have the right to appoint one (1) Observer;
 - Financière Molière shall have the right to appoint one (1) Observer; and
 - Bright Time International Holdings shall have the right to appoint one (1) Observer; and

(ii) The Observers shall be convened in the manner described in article 8.4 (ii) and shall have the right to assist to any meetings of the Management Board. The Observers shall have the right to participate in the debates but shall not have any voting rights for any decisions of the Management Board.

(iii) The Observers shall have the right to receive the same documents as the members of the Management Board and shall be under a duty, even after they have ceased to hold office, not to divulge any information which they have concerning the Company, the disclosure of which might be prejudicial to the Company's interests, except where such disclosure is required or permitted by a legal or regulatory provision applicable to Company or is in the public interest.

(iv) Each Observer may be dismissed ad nutum by the shareholder that appointed him, and such dismissal shall not allow the Observer to perceive any indemnification.

10. General Meetings.

10.1 General meetings of shareholders (each a General Meeting), other than the annual General Meeting, are held at the registered office or at any other place specified in the notice made by the Management Board within the time provided by law.

10.2 The agenda of such meetings is determined by the Management Board. The agenda will be specified in the notice.

10.3 The General Meeting appoints the chairman of the meeting which may be the chairman of the Management Board, director or a person chosen by the General Meeting. The chairman of the meeting chairs office and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for drafting the minutes of the meeting.

The assembly appoints a deputy who can be a shareholder or not.

10.4 The annual General Meeting and ordinary General Meetings convened make decisions by a majority of members present or represented.

11. Powers of the General Meeting. The General Meeting has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

12. Allocation of profits.

12.1 The positive surplus in the income statement, net of overhead and operating expenses and amortizations necessary, is the profit of the Company.

12.2 On net income thus determined, it is five percent to be spent on training the legal reserve; this deduction ceases to be obligatory when the reserve fund reaches one tenth of the capital.

12.3 The assignment to give the remaining profit shall be determined annually on a proposal of the Management Board by the Annual General Meeting.

This assignment may include the distribution of dividends, the creation or supply of reserve fund, a reserve, retained earnings and capital depreciation without the stated capital is reduced.

Dividends are paid to be distributed at places and times determined by the Management Board. The General Meeting may authorize the Management Board to pay dividends in any currency other than that in which the summary is made and determining of the rate of conversion of the dividend in the currency of payment.

12.4 The Management Board may decide to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

13. Approval of accounts. The General Meeting hears the reports of directors and auditors and discusses the annual accounts.

After the adoption of annual accounts, the General Meeting decides by special vote on the discharge of directors and commissioners. This discharge is valid only if the balance sheet and income statement are free of omission or false information concealing the true situation of the Company, and as for acts not covered by these articles, as if they were the subject of a resolution adopted by the General Meeting.

14. Extraordinary General Meetings.

14.1 The extraordinary General Meeting may amend the articles in all their provisions. Invitations are made in the manner prescribed for ordinary general meetings.

14.2 Extraordinary general meetings are properly constituted and validly deliberate only as they are composed of a number of shareholders or attorney of shareholders representing at least half the capital and the agenda indicates the proposed statutory changes and where appropriate, the text of those related to the object or form of the Company.

14.3 If the first condition is not met, a meeting may be convened by the Management Board, under the same statutory forms within the time provided by law. The convening notice shall reproduce the agenda giving the date and result of the previous meeting.

14.4 The second meeting shall validly deliberate regardless of the quorum.

14.5 In both meetings, resolutions to be adopted must be at least two thirds of the votes validly cast or represented, including the positive vote of Financière Molière.

14.6 General Meetings, both ordinary and extraordinary can come together and act validly, even without prior notice, whenever all shareholders are present or represented and agree to deliberate on the items on the agenda.

15. Liquidation. At any time, the extraordinary General Meeting may, upon the proposal of the Management Board, declare the dissolution of the Company. Upon dissolution of the Company, the extraordinary general rules the method of liquidation and appoint one or more liquidators whose mission is to achieve all the movable and immovable assets of the Company and satisfy the liability.

On net assets from the liquidation after the liabilities, it will be charged an amount necessary to repay the amount paid up and unredeemed shares; any surplus will be distributed pro rata among all actions.

16. Financial Year. The year begins on the first day of October and ends on the last day of September of each year.

17. Annual General Meetings. The General Meeting will convene as of right in the commune headquarters, the second Thursday of March each year at 11.00 a.m- If this day is a holiday, the meeting will be held on the first banking day following, at the same time.

18. General Provision. For all points not covered by these articles, the parties submit to the provisions of the Act of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

19. Definitions. In these articles of association:

Affiliates of a given Person means any Person who, directly or indirectly, through one or several Persons (other than an individual), controls or is controlled by such given Person, or is controlled, directly or indirectly, through one or several Persons (other than an individual), by a Person who controls such other given Person, directly or indirectly through one or several Persons (other than an individual). For the purpose of this Agreement, the term "control" (or the verb "to control") means (i) where applicable to a Person which is not an individual, the power to manage or administer such a Person, or to appoint its respective managing and administrating bodies, or to appoint a majority of members to those bodies, either through voting rights, contractually or otherwise, and (ii) where applicable to a Person which is not an individual and which is under the control of an individual, the continuous holding by that individual of more than half of the share capital of and the voting rights in such Person.

Bright Times International Holdings means a private company incorporated under the laws of Hong Kong, whose registered office is located at Unit A, 3/F., Cheong Sun Tower, 116-118 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, with a share capital of HK\$ 10,000 whose registered under the number 1727197;

CEO has the meaning ascribed to it in article 8.2 (iii);

Consolidated Annual Budget means thirty (30) Days at the latest prior to the closing of the current fiscal year, the consolidated annual budget of the Company and of each IWG Group's company, in both cases for each quarter of the next fiscal year, including (i) a forecast consolidated balance sheet, (ii) a forecast consolidated profit and loss statement, (iii) a

forecast cash flow statement, including the forecast consolidated investments, and (iv) the key assumptions relating to this consolidated annual budget;

Consolidated Revised Three Years Plan means upon request of the Management Board, thirty (30) Days at the latest prior to the closing of the current fiscal year, the consolidated three years plan for the next three fiscal years of the Company and of each IWG Group's company, including (i) a forecast consolidated balance sheet, (ii) a forecast consolidated profit and loss statement, (iii) a forecast cash flow statement, including the forecast consolidated investments and (iv) the key assumptions relating to this three years plan;

COO has the meaning ascribed to it in article 8.2 (iii);

Financière Molière means a société privée à responsabilité limitée organized under the laws of the Kingdom of Belgium, having its registered office located 11, rue de la Montagne in Charleroi (6000), Belgium, registered at the Companies Registry of under the number 0863 268 128.

Group means the Group Companies together with the Company.

Group Companies means the companies in which the Company holds 100% of the share capital and voting rights.

IWG Group means Swiss Fashion Time GmbH, PE Time Design GmbH, Swiss Watch Group FZE, Fortune Concept Limited and PT Far East Limited.

IPO means the initial public offering of the securities of the Company on a regulated market which results in the listing of such securities on a regulated market such as Euronext Paris or the Hong Kong Stock Exchange.

Mezzanine Lenders means the Original Mezzanine Lenders, holders of one or more Securities, and any Person who (i) although neither an original party nor a Manager, holds one or more Securities, and (ii) is an Affiliate of an Original Mezzanine Lender or a Mezzanine Lender.

Original Mezzanine Lenders means LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, LFPE S.C.A. SICAR, FCPR FLPPE, and LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR.

Person means any individual or any corporation, association, partnership, co-ownership pool of securities, joint venture, limited liability, joint stock or other company, business trust, trust, organization, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

Shareholders Agreement has the meaning ascribed to it in article 7.

Subsidiaries means any Affiliate of the Company controlled by the Company”.

In favour: 20,000,000 (100%)

Against: 0

Abstention: 0

As a consequence, the Meeting ratifies and approves the above resolution at a majority of 100 % of the share capital present or represented and authorised to vote.

Thereupon, there being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE NEUVIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ILG S.A., une société anonyme luxembourgeoise avec siège social au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.405 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations en date du 25 juin 2012, n°1581. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations en date du 12 février 2013, n°334.

L'Assemblée est présidée Madame Valérie RAVIZZA, demeurant professionnellement au 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Valérie RAVIZZA, demeurant professionnellement au 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Scrutateur et ensemble avec le Président et le Secrétaire, le Bureau).

Le Bureau ainsi constituée, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la lettre de démission en date du 30 juin 2015 de Monsieur Eduardo VELASCO en tant que Président et membre du Conseil d'administration, et décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution;

2. Acceptation de la lettre de démission en date du 30 juin 2015 de Monsieur Philippe FRANCHET en tant que membre du Conseil d'administration, et décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution;

3. Acceptation de la lettre de démission en date du 10 juin 2015 de Monsieur Michele SOFISTI en tant que CEO et membre du Conseil d'administration, et décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution;

4. Acceptation de la démission de Monsieur Pishu Vashdev CHAINANI en tant que COO, et décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution;

5. Nomination avec effet au 30 juin 2015 et pour une durée de six (6) ans de Monsieur Naresh CHAINANI, né le 14 août 1967 à Mumbai (Inde), résidant à Appartement Non. 9070, Al Tajer Old Town Island, B.P. 27788 (Dubai, UAE) comme nouvel administrateur et COO de la Société;

6. Nomination avec effet au 30 juin 2015 et pour une durée de six (6) ans de Monsieur Alain CHAUMET, né le 23 janvier 1950 à Paris, résidant au 61, Clancarty route, Londres SW63HF (le Royaume-Uni) comme nouvel administrateur de la Société;

7. Nomination avec effet au 30 juin 2015 de Monsieur Christian FROMMHERZ, prénommé, comme nouveau CEO de la Société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant lieu en 2018;

8. Nomination avec effet au 30 juin 2015 de Monsieur Pishu Vashdev CHAINANI, prénommé, comme nouveau Président du Conseil d'administration pour une période indéterminée;

9. Modification et refonte des statuts de la société;

10. Divers.

II. Les procurations des actionnaires de la Société représentés (les Actionnaires) ainsi que le nombre de leurs actions respectives figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par les mandataires des Actionnaires représentés, le Bureau et le notaire soussigné, ensemble avec les procurations des Actionnaires représentés et après avoir été signé ne varietur, restera annexée au présent acte.

III. Ressort de la liste de présence que toutes les Actions, toutes sous forme nominative, représentant l'ensemble du capital de la Société en circulation sont présentes ou représentées à cette Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour qui a été communiqué préalablement aux Actionnaires présents ou représentés, chacun déclarant en avoir pris connaissance.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la lettre de démission en date du 30 juin 2015 de Monsieur Eduardo VELASCO en tant que Président et membre du Conseil d'administration, et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution.

En faveur de la démission: 19.931.303 (99,66%)

Contre la démission: 68.697 (0,34%)

Abstention: 0

En faveur de la décharge: 12.499.181 (62,50%)

Contre la décharge: 7.500.867 (37,50%)

Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée décide d'accepter la démission avec vote favorable de 99,66% du capital social présent ou représenté et autorisé à voter parmi lequel 62,50% approuve la décharge pleine et entière et 37,50% n'approuve pas la décharge pleine et entière et donc, en conséquence, l'assemblée approuve la présente résolution.

Seconde résolution

L'Assemblée accepte la lettre de démission en date du 30 juin 2015 de Monsieur Philippe FRANCHET en tant que membre du Conseil d'administration, et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution.

En faveur de la démission: 19.931.303 (99,66%)

Contre la démission: 68.697 (0,34%)

Abstention: 0

En faveur de la décharge: 12.499.181 (62,50%)

Contre la décharge: 7.500.867 (37,50%)

Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée décide d'accepter la démission avec vote favorable de 99,66% du capital social présent ou représenté et autorisé à voter parmi lequel 62,50% approuve la décharge pleine et entière et 37,50% n'approuve pas la décharge pleine et entière et donc, en conséquence, l'assemblée approuve la présente résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la lettre de démission en date du 10 juin 2015 de Monsieur Michele SOFISTI en tant que CEO et membre du Conseil d'administration, et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution.

En faveur: 19.931.303 (99,5%)

Contre: 68.697 (0,35%)

Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve la résolution à la majorité de 99,65% du capital social présent ou représenté et autorisé à voter.

Quatrième résolution

L'Assemblée reconnaît la démission de Monsieur Pishu Vashdev CHAINANI en tant que COO, et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution.

En faveur: 20.000.000 (100%)

Contre: 0

Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 100 % du capital social présent ou représenté et autorisé à voter.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 30 juin 2015 et pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Naresh CHAINANI, né le 14 août 1967 à Mumbai (l'Inde), résidant à Appartement Non. 9070, Al Tajer Vieille Île de Ville, la BP 27788 (Dubai, UAE), comme nouvel administrateur et COO de la Société.

En faveur: 20.000.000 (100%)

Contre: 0

Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 100 % du capital social présent ou représenté et autorisé à voter.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 30 juin 2015 et pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Alain CHAUMET, né le 23 janvier 1950 à Paris, résidant au 61, Clancarty route, Londres SW63HF (le Royaume-Uni), comme nouvel administrateur de la Société.

En faveur: 20.000.000 (100%)

Contre: 0

Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 100 % du capital social présent ou représenté et autorisé à voter.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 30 juin 2015 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant lieu en 2018:

- Monsieur Christian FROMMHERZ, prénommé, comme nouveau CEO de la Société.

En faveur: 20.000.000 (100%)

Contre: 0

Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 100 % du capital social présent ou représenté et autorisé à voter.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 30 juin 2015 pour une période indéterminée:

- Monsieur Pishu Vashdev CHAINANI, prénommé, comme nouveau Président du Conseil d'administration de la Société.

- En faveur: 20.000.000 (100%)

- Contre: 0

- Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 100 % du capital social présent ou représenté et autorisé à voter.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de refondre complètement les Statuts, qui auront la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination** . Il est constitué par les présentes une Société luxembourgeoise, sous forme de Société anonyme.

La dénomination de la Société est ILG S.A. (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, administrative, commerciale et de conseil, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, sans que ceux-ci soient substantiels ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société.

3.2 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe que la Société si cet autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital souscrit est fixé à USD 20.000.000,- (vingt millions de dollars américains) représenté par 20.000.000 (vingt millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune (ensemble les Actions).

5.2 Toutes les Actions sont et resteront nominatives.

5.3 Le capital autorisé est fixé à USD 10.000.000,- (dix millions de Dollars US), représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar US) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et avec le vote positif de Financière Molière.

Le Conseil d'Administration, avec le vote positif de 4 membres au moins (dont un membre désigné sur proposition de Financière Molière) est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 juin 2017, à augmenter le capital souscrit dans des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société ou même, en cas

d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration, avec le vote positif de 4 membres au moins (dont un membre désigné sur proposition de Financière Molière), est autorisé à émettre, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles ou tous autres titres convertibles en actions de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Actions. La Société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la Société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. Cession d'Actions. Toute cession d'Actions sera soumise aux mesures et restrictions prévues à cet effet dans le pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires et la Société, tel que modifié de temps à autre (le Pacte d'Actionnaires). Jusqu'au 23 juin 2025, toute cession d'Actions, autre qu'entre actionnaires existants, requiert l'approbation préalable écrite de Financière Molière.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Composition du Conseil d'Administration

(i) La Société sera administrée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration), composé de six (6) dont:

- trois (3) membres identifiés pour nomination par Financière Molière et;
- trois (3) membres identifiés pour nomination par Bright Times International Holdings (en ce compris le CEO et le COO).

(ii) Les candidats identifiés par les actionnaires respectifs seront nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur rémunération (le cas échéant) et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent être nommés pour une durée de plus de six (6) ans mais sont admissibles à une re-nomination à la fin de leur mandat.

(iii) Chaque membre du Conseil d'Administration peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale, sur proposition de l'actionnaire qui l'a identifié pour nomination et qui identifiera pour nomination le remplaçant du membre révoqué.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale pendant son mandat. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration, la majorité des autres membres du Conseil d'Administration peuvent y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive du nouveau membre du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée Générale.

8.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière à un président directeur général (le CEO) et un chef d'exploitation (le COO), agissant soit individuellement ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

8.3 CEO et COO

(i) Le CEO sera nommé parmi les candidats proposés par Bright Times International Holding. En tout état de cause, le CEO peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale, sur proposition de Bright Times International Holding. Le CEO est automatiquement membre du Conseil d'Administration.

Le CEO devra gérer les affaires journalières de la Société vis-à-vis des tiers, conformément avec son objet social, sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration.

(ii) le COO sera nommé parmi les candidats proposés par Bright Times International Holdings. En tout état de cause, le COO peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'Assemblée Générale, sur proposition de Bright Times International Holdings. Le COO est automatiquement membre du Conseil d'Administration.

Le COO devra disposer de droits opérationnels en relation avec la gestion journalière des affaires de la Société, sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration.

8.4 Procédure

(i) Le Conseil d'Administration doit élire en son sein un président (le Président) parmi ses membres proposés par Bright Times International Holding, et peut désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de l'un quelconque de ses membres, et au moins une fois tous les trimestres, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg mentionné dans la convocation à la réunion, qui peut être envoyée par e-mail, fax ou lettre.

(iii) Sauf accord contraire de tous les membres du Conseil d'Administration, les convocations à toute réunion du Conseil d'Administration seront données à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours à l'avance et devront comporter l'ordre du jour de la réunion, et toute la documentation raisonnable et/ou information relative à chacun des points listés à l'ordre du jour, afin permettre aux membres du Conseil d'Administration de prendre une décision.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil d'Administration.

(vi) Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si 4 membres au moins sont présents ou représentés. Sans préjudice des stipulations des présentes requérant le vote positif de 4 membres au moins (incluant au moins un membre identifié pour nomination par Financière Molière), les décisions du Conseil d'Administration sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés, étant entendu qu'en cas d'un nombre pair d'administrateurs, le Président aura une voie prépondérante pour toutes les décisions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

8.5 Décisions Stratégiques

(i) Les décisions stratégiques suivantes requièrent l'approbation du Conseil d'Administration. Le CEO et le COO ne prendront aucune des décisions suivantes, et ne prendront aucune mesure qui conduiraient en pratique aux mêmes conséquences que la prise des décisions suivantes en ce qui concerne la Société et les sociétés d'IWG Group, sans l'approbation préalable du Conseil d'Administration:

- a. toute approbation et modification du Budget Annuel Consolidé et du Plan Consolidé Révisé sur Trois Années;
- b. toute conclusion, modification ou annulation de tout contrat conclu entre les Sociétés du Groupe IWG et toutes parties liées;
- c. toute conclusion, modification ou annulation de tout contrat conclu une société du Groupe IWG et un tiers qui représenterait un montant total du chiffre d'affaire égal ou supérieur à EUR 1.500.000 durant l'année fiscale concernée;
- d. l'achat de, ou la souscription à, ou l'attribution de tout actif (tangible ou intangible, en ce compris des actions dans des sociétés et toute entreprise ou activité) par la Société ou les sociétés du Groupe IWG, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, qui ne dépasserait, individuellement, pas plus de EUR 350.000 durant l'année fiscale concernée;
- e. toute proposition faite par l'Assemblée Générale pour approuver les comptes consolidés ainsi que les comptes annuels, et tout vote par la Société concernant l'approbation par la Société des comptes annuels des Sociétés du Groupe IWG;
- f. toute signature, modification, renouvellement, annulation ou violation, verbal ou écrit, de tout contrat conclu entre les actionnaires de la Société et/ou leurs Affiliés, et la Société et/ou une de ses Filiales;
- g. le IPO de la Société ou une des Sociétés du Groupe IWG;

h. le recrutement, la nomination, révocation et l'augmentation de la rémunération et des bénéfices en nature de tout Gérant (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires), autre qu'un gérant/administrateur ou employé de la Société ou des sociétés du Groupe IWG, dont la rémunération brute dépasse EUR 90.000 durant une année fiscale, ou une décision qui résulte d'une augmentation de la rémunération (bénéfice en nature compris) de 15% de la rémunération brute payée en comparaison avec l'année fiscale précédente;

i. la mise en oeuvre de plan d'option de souscription, plans d'attribution d'actions gratuites, épargne d'entreprise (ou l'équivalent selon la loi applicable), plans d'intéressement obligatoire ou facultatif ou autres plans similaires au sein de la Société ou des Sociétés du Groupe IWG;

j. la création, la liquidation judiciaire, l'acquisition ou la cession, directement ou indirectement, de toute filiale, bureau d'affaire ou succursale, la conclusion de toute joint-venture ou accord de coopération avec toute entité, ainsi que la liquidation, dissolution et la liquidation judiciaire de toute entité du Groupe;

k. toute modification dans les statuts de la Société ou des sociétés du Groupe IWG;

l. toute proposition faite à l'Assemblée Générale afin d'émettre des titres de toute sorte, ou tout vote par la Société concernant l'émission de titres de toute sorte par les sociétés du Groupe IWG;

m. tout changement ou direction dans les activités de la Société ou des Sociétés du Groupe IWG ou la cession de toute ou une partie de leurs activités;

n. toute décision qui exigerait l'approbation préalable des Prêteurs Mezzanine, ou des prêteurs principaux de la Société ou du Groupe IWG;

o. l'engagement de toute nouvelle dette et la modification des termes et conditions de toute facilité de crédit pour un montant supérieur à EUR 500.000 au sein de la Société ou du Groupe IWG;

p. l'octroi de tous avenants, garanties ou sûretés pour un montant supérieur à EUR 500.000 par la Société ou les sociétés du Groupe IWG pour le bénéfice des Filiales ou de toute Partie Tierce;

q. toute proposition faite par les Actionnaires concernant la nomination ou la révocation des auditeurs statutaires de la Société, ainsi que la nomination ou la révocation des auditeurs statutaires des sociétés du Groupe IWG (exceptée la société Swiss Watch Group FZE) (ou l'équivalent selon la loi applicable);

r. l'initiation, le règlement, ou le rejet de toute réclamation, action ou procédure d'un montant supérieur à EUR 100.000 au sein de la Société ou du Groupe IWG;

s. tout vote fait par la Société lors des assemblées générales des actionnaires de toutes sociétés du Groupe IWG, et

t. tout engagement concernant l'exécution d'un quelconque des actes visés aux paragraphes (a) à (s) ci-dessus ou l'octroi d'une option ou de toute autre contrat dont l'exercice exigerait ou pourrait exiger l'exécution d'un de ces actes.

(ii) Nonobstant les dispositions du paragraphe (i) ci-dessus, la gérance du Groupe peut prendre chacune des décisions visées ci-dessus, ou prendre toute mesure qui en pratique conduirait aux mêmes conséquences que la prise de ces décisions, sans avoir obtenu l'accord écrit préalable du Conseil d'Administration, si cette décision est expressément visée dans le Budget Annuel Consolidé, dûment approuvée par le Conseil d'Administration.

8.6 Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou, par la signature unique du CEO dans les limites de la gestion journalière.

(ii) La Société sera aussi engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil d'Administration.

8.7 Décisions spécifiques

Les décisions suivantes requièrent l'approbation du Conseil d'Administration avec le vote positif d'au moins 4 membres (incluant au moins un membre identifié pour nomination par Financière Molière). Le CEO, le COO et les actionnaires ne prendront aucune des décisions suivantes, et ne prendront aucune mesure qui conduiraient en pratique aux mêmes conséquences que la prise des décisions suivantes en ce qui concerne la Société et les sociétés du Groupe IWG, sans l'approbation préalable du Conseil d'Administration statuant comme indiqué ci-dessus:

a. la cession de (i) tout titre de toute société (à l'exception des actions dans les sociétés suivantes: MGI TWC, TWC SAS, TNWC, Morellato GmbH, ILG of America et Lamy) (ii) de toute entreprise ou activité ainsi que (iii) de toute licence, par la Société ou une société du Groupe IWG, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement;

b. conclusion, modification ou résiliation de toute convention entre des actionnaires de la Société et/ou leurs Affiliés, et la Société et/ou une de ses Filiales, à moins qu'elle intervienne dans le cours normal des affaires et la continuité des pratiques antérieures;

c. toute modification dans les statuts de la Société ou des sociétés du Groupe IWG;

d. toute émission de titres de toute sorte conférant un accès immédiat ou différé au capital de la Société, ou tout vote par la Société concernant l'émission de titres de toute sorte par les sociétés du Groupe IWG;

e. tout investissement ou programme d'investissement excédant USD 5 000 000;

f. la dissolution ou la liquidation de la Société;

g. tout engagement concernant l'exécution d'un quelconque des actes visés aux paragraphes (a) à (f) ci-dessus ou l'octroi d'une option ou de tout autre contrat dont l'exercice exigerait ou pourrait exiger l'exécution d'un de ces actes.

Art. 9. Observateur.

(i) Jusqu'à trois (3) observateurs seront nommés afin d'observer le Conseil d'Administration (les Observateurs) étant prévu que:

- les Prêteurs Initiaux Mezzanine auront le droit de nommer un (1) Observateur;
- Financière Molière aura le droit de nommer un (1) Observateur; et
- Bright Times International Holdings aura le droit de nommer un (1) Observateur.

(ii) Les Observateurs seront convoqués de la manière décrite à l'article 8.4 (ii) et auront le droit d'assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration. Les Observateurs auront le droit de participer aux débats mais n'auront pas de droits de vote sur les décisions du Conseil d'Administration.

(iii) Les Observateurs auront le droit de recevoir les mêmes documents que les membres du Conseil d'Administration et seront dans l'obligation, même après la cessation de leurs fonctions, de ne divulguer aucune information en leur possession concernant la Société, dont la divulgation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, sauf lorsque cette divulgation est requise ou autorisée par une disposition légale ou réglementaire applicable à la Société ou si celle-ci est dans l'intérêt public.

(iv) Chaque Observateur peut être révoqué ad nutum par l'actionnaire qui l'a nommé, et cette révocation ne permettra pas la perception d'une quelconque indemnité.

Art. 10. Assemblées Générales.

10.1 Les assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale), autres que l'assemblée générale annuelle, se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le Conseil d'Administration, dans les délais prévus par la loi.

10.2 L'ordre du jour de ces assemblées est arrêté par le Conseil d'Administration. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

10.3 L'Assemblée Générale désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du Conseil d'Administration, un administrateur ou une personne choisie par l'Assemblée Générale. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

10.4 L'Assemblée Générale ordinaire annuelle et les Assemblées Générales ordinaires convoquées prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 12. Affectation des bénéfices.

12.1 L'excédent positif du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

12.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

12.3 L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale annuelle.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

12.4 Le Conseil d'Administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 13. Approbation des comptes. L'Assemblée Générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan et le compte de résultat ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la Société, et, quant aux actes non prévus par les statuts, que si ceux-ci ont fait l'objet d'une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Assemblées Générales Extraordinaires.

14.1 L'Assemblée Générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

14.2 Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au

moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

14.3 Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le Conseil d'Administration, dans les mêmes formes statutaires, dans les délais prévus par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

14.4 La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

14.5 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix valablement exprimées ou représentées, en ce inclus le vote positif de Financière Molière.

14.6 Les Assemblées Générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 15. Liquidation. A tout moment, l'Assemblée Générale extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la Société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 16. Exercice Social. L'année sociale commence le premier jour du mois d'octobre et finit le dernier jour du mois de septembre de chaque année.

Art. 17. Assemblées Générales Annuelles. L'Assemblée Générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 2e jeudi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 18. Dispositions Générales. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Art. 19. Définitions. Dans ces statuts:

Affiliés d'une Personne donnée signifie toute Personne qui, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs Personnes (autre qu'une personne physique), contrôle ou est contrôlée par cette Personne donnée, ou est contrôlée, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs Personnes (autre qu'une personne physique), par une Personne qui contrôle cette autre Personne donnée, directement ou indirectement à travers une ou plusieurs Personnes (autre qu'une personne physique). Aux fins de ce Contrat, le terme «contrôle» (ou le verbe «contrôler») signifie (i) si applicable à une Personne qui n'est pas une personne physique, le pouvoir de gérer ou administrer cette Personne, ou de nommer ses organes de gestion et d'administration, ou de nommer une majorité des membres de ces organes, soit à travers des droits de vote, contractuellement ou autrement, et (ii) si applicable à une Personne qui n'est pas une personne physique et qui est sous le contrôle d'une personne physique, le détention continue par cette personne physique de plus de la moitié du capital social et les droits de vote dans cette Personne.

Bright Times International Holdings signifie une société privée constituée selon les lois de Hong Kong, dont le siège social est situé à Unit A, 3/F., Cheong Sun Tower, 116-118 Wing Lok Street, Sheung Wan, Hong Kong, dont le capital social s'élève à HK\$10.000 et immatriculée sous le numéro 1727197,

CEO a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.2 (iii);

Budget Annuel Consolidé signifie trente (30) Jours au plus tard avant la clôture de l'exercice fiscal concerné, le budget annuel consolidé de la Société et de chacune des sociétés du Groupe IWG, dans les deux cas pour chaque trimestre de la prochaine année fiscale, y compris (i) un bilan prévisionnel consolidé, (ii) un état prévisionnel consolidé des pertes et profits, (iii) un tableau prévisionnel des flux de trésorerie, y compris une prévision des investissements consolidés, et (iv) les principales hypothèses relatives à ce budget annuel consolidé;

Plan Consolidé Révisé sur Trois Années signifie, sur demande du Conseil d'Administration, trente (30) Jours au plus tard avant la clôture de l'exercice fiscal concerné, le plan consolidé sur trois années pour les trois prochains exercices fiscaux de la Société et de chacune des sociétés du Groupe IWG, en ce compris (i) un bilan prévisionnel consolidé, (ii) un état prévisionnel consolidé des pertes et profits, (iii) un tableau prévisionnel des flux de trésorerie, y compris une prévision des investissements consolidés, et (iv) les principales hypothèses relatives à ce plan sur trois années;

COO a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.2 (iii);

Financière Molière signifie une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social au 11, rue de la Montagne à Charleroi (6000) Belgique, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 0863 268 128.

Groupe signifie les Sociétés du Groupe ensemble avec la Société.

Sociétés du Groupe signifie les sociétés dans lesquelles la Société détient 100% du capital social et des droits de vote.

Groupe IWG signifie Swiss Fashion Time GmbH, PE Time Design GmbH, Swiss Watch Group FZE, Fortune Concept Limited et PT Far East Limited.

IPO signifie l'offre publique initiale de titres de la Société sur un marché réglementé qui se traduit pas l'inscription de ces titres sur un marché réglementé tel qu'Euronext Paris ou la Bourse de Hong Kong.

Prêteurs Mezzanine signifie les Prêteurs Initiaux Mezzanine, détenteurs d'un ou plusieurs Titres, et toute Personne qui (i) bien qu'elle ne soit pas une partie initiale ni un Gérant, détient un ou plusieurs titres et (ii) est un Affilié d'un Prêteur Initial Mezzanine ou un Prêteur Mezzanine.

Prêteurs Initiaux Mezzanine signifie LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT, LFPE S.C.A. SICAR, FCPR FLFPE et LFPI MEZZANINE S.C.A. SICAR;

Personne signifie toute personne physique ou toute société, association, partenariat, copropriétaire de titre, joint venture, société à responsabilité limitée, société anonyme ou autre société, trust, fiducie, organisation, entreprise ou gouvernement ou tout organisme gouvernementale ou subdivision politique de celui-ci;

Pacte d'Actionnaires a la signification qui lui est donnée à l'article 7;

Filiales signifie tout Affilié de la Société contrôlé par la Société;

Partie Tierce signifie toute Personne qui n'est pas une partie au Pacte d'Actionnaires.»

En faveur: 20.000.000 (100%)

Contre: 0

Abstention: 0

En conséquence, l'assemblée ratifie et approuve cette résolution à la majorité de 100 % du capital social présent ou représenté et autorisé à voter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: V. RAVIZZA, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015189516/968.

(150212457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WP X International Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4674244, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, USA,

here represented by Mrs Maria Grosbusch, Juriste, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of WP X LuxCo S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133418 and incorporated pursuant to a notarial deed on November 7, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2843 dated December 7, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on March 24, 2011, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial on June 15, 2011, under number 1293.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Decision (i) to create ten (10) new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (ii) to convert the existing eight million five hundred fifty-eight thousand eight hundred ninety-seven (8,558,897) shares into eight million five hundred fifty-eight thousand eight hundred ninety-seven (8,558,897) Ordinary Shares.

2) Increase of the Company's share capital from its current amount of eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 8,558,597) by an amount of ten million euro (EUR 10,000,000) up to eighteen million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 18,558,597) through the issue of one million (1,000,000) class A shares, one million (1,000,000) class B shares, one million (1,000,000) class C shares, one million (1,000,000) class D shares, one million (1,000,000) class E shares, one million (1,000,000) class F shares, one million (1,000,000) class G shares, one million (1,000,000) class H shares, one million (1,000,000) class I shares and one million (1,000,000) class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

3) Decision to fully restate the articles of association of the Company.

4) Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides (i) to create ten (10) new classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association and (ii) to convert the existing eight million five hundred fifty-eight thousand eight hundred ninety-seven (8,558,897) shares into eight million five hundred fifty-eight thousand eight hundred ninety-seven (8,558,897) Ordinary Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital from its current amount of eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 8,558,597) by an amount of ten million euro (EUR 10,000,000) up to eighteen million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 18,558,597) through the issue of one million (1,000,000) class A shares, one million (1,000,000) class B shares, one million (1,000,000) class C shares, one million (1,000,000) class D shares, one million (1,000,000) class E shares, one million (1,000,000) class F shares, one million (1,000,000) class G shares, one million (1,000,000) class H shares, one million (1,000,000) class I shares and one million (1,000,000) class J shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The one million (1,000,000) class A shares, one million (1,000,000) class B shares, one million (1,000,000) class C shares, one million (1,000,000) class D shares, one million (1,000,000) class E shares, one million (1,000,000) class F shares, one million (1,000,000) class G shares, one million (1,000,000) class H shares, one million (1,000,000) class I shares and one million (1,000,000) class J shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for the total price of ten million euro (EUR 10,000,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of several claims at the total aggregate amount of two hundred thirty-four million six hundred twenty-four thousand seventy-four euro (EUR 234,624,074), which the Sole Shareholder has against the Company. The proof of the existence of the aforementioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Of the total contribution of two hundred thirty-four million six hundred twenty-four thousand seventy-four euro (EUR 234,624,074), ten million euro (EUR 10,000,000) shall be allocated to the share capital and two hundred twenty-four million six hundred twenty-four thousand seventy-four euro (EUR 224,624,074) shall be allocated to the share premium account.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to fully restate the articles of association which shall henceforth read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists between the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, develop, promote, sell, manage and/or lease immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as carry out all operations relating to immovable properties.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of WP X LuxCo S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eighteen million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven euro (EUR 18,558,597) represented by (i) eight million five hundred fifty-eight thousand five hundred ninety-seven (8,558,597) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares"); (ii) one million (1,000,000) class A shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class A Shares"); (iii) one million (1,000,000) class B shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class B Shares"); (iv) one million (1,000,000) class C shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class C Shares"); (v) one million (1,000,000) class D shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class D Shares"); (vi) one million (1,000,000) class E shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class E Shares"); (vii) one million (1,000,000) class F shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class F Shares"); (viii) one million (1,000,000) class G shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class G Shares"); (ix) one million (1,000,000) class H shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class H Shares"); (x) one million (1,000,000) class I shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class I Shares"); and (xi) one million (1,000,000) class J shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1) (the "Class J Shares"), (the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, together being referred as the "Preferred Shares"). The share premium paid at the time of the issuance of the Ordinary Shares, as well as any further assimilated premium or amounts which are contributed to the equity without the issuance of shares and are designated to be allocated to such reserve are allocated to the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") and the share premium paid at the issuance of the Preferred Shares, as well as any further assimilated premium or amounts which are contributed to the equity without the issuance of shares and are designated to be allocated to such reserve are allocated to the Preferred Shares (the "Preferred Share Premium").

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

The general meeting of shareholders may, in particular, decide upon a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares, which may only be made within the respective Class Periods, e.g.:

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 5 November 2015 and ending on 31 December 2016 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting one day after the Class A Period and ending on 31 December 2017 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting one day after the Class B Period and ending on 31 December 2018 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting one day after the Class C Period and ending on 31 December 2019 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting one day after the Class D Period and ending on 31 December 2020 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting one day after the Class E Period and ending on 31 December 2021 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting one day after the Class F Period and ending on 31 December 2022 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting one day after the Class G Period and ending on 31 December 2023 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting one day after the Class H Period and ending on 31 December 2024 (the “Class I Period”).

The period for the Class J Shares is the period starting one day after the Class I Period and ending on 31 December 2025 (the “Class J Period”).

Where a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preferred Shares can be made during a new period (the “New Period”), which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class of shares) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the class(es) of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A Shares to Class J Shares (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preferred Shares takes place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period), shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount, the Preferred Share Premium either in part or in totality.

Each share is entitled to one vote at ordinary and/or extraordinary general meetings.

The Company may redeem its own shares.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. There shall be two classes of managers: Class A managers and Class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager together with a Class B manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The shareholders exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorized to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

Any Ordinary Share Premium may be distributed pro rata to the holder(s) of Ordinary Shares, subject to the provisions of the Law. Any Preferred Share Premium may be distributed pro rata to the holder(s) of Preferred Shares, subject to the provisions of the Law and Article 6 of the Articles.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

- the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to one per cent (1%) of the nominal value of the Ordinary Shares;
- the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to two per cent (2%) of the nominal value of the Class A Shares;
- the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to three per cent (3%) of the nominal value of the Class B Shares;
- the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to four per cent (4%) of the nominal value of the Class C Shares;
- the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to five per cent (5%) of the nominal value of the Class D Shares;
- the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to six per cent (6%) of the nominal value of the Class E Shares;
- the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to seven per cent (7%) of the nominal value of the Class F Shares;
- the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to eight per cent (8%) of the nominal value of the Class G Shares;
- the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to nine per cent (9%) of the nominal value of the Class H Shares;
- the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to ten per cent (10%) of the nominal value of the Class I Shares;
- the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a fixed annual dividend equal to eleven per cent (11%) of the nominal value of the Class J Shares.

If the dividends referred to above as annual fixed dividends are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividend entitlement shall continue to accrue.

In case of distribution of profits, the balance shall be allocated pro rata to the holder(s) of the Preferred Shares in issue pursuant to a decision of the general meeting of the shareholders of the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

G. Definitions

For the purposes of the Articles, the following capitalized terms shall have the following meanings:

“Articles” shall mean the present articles of association of the Company.

“Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any Preferred Share Premium and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, (iii) any dividends to which the holder(s) of the Ordinary Shares and Preferred Shares are entitled pursuant to Article 22 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend “OD” and Profit Entitlement “PE” as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = Net Profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable Preferred Share Premium and reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any annual fixed dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to Article 22.

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividends to which the holder(s) of the Preferred Shares not being redeemed is entitled pursuant to Article 22).

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

For the avoidance of doubt, Ordinary Share Premium are excluded in the determination of the Available Amount.

“Available Liquidities” shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term, less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

“Cancellation Amount” shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

“Class Period” shall mean each of the Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and the Class J Period.

“Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Interim Account Date” shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares.

“Net Profits” shall mean the reserves of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at seven thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinq novembre.

Par devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WP X International Investments LLC, une société (limited liability company) constituée et existant selon les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4674244, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, USA,

dûment représentée par Madame Maria Grosbusch, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de WP X LuxCo S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133418 et constituée selon acte notarié en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 2843, le 7 décembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu notarié en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial n° 1293, le 15 juin 2011.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir renoncé à toute exigence de convocation, et peut valablement délibérer sur tous les point de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Décision (i) de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie

D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous et (ii) de convertir les huit millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (8.558.897) parts sociales existantes en huit millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (8.558.897) Parts Sociales Ordinaires.

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions euros (EUR 10.000.000) pour le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 8.558.597) à dix-huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 18.558.597) par l'émission d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie A, d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie B, d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie C, d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie D, d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie E, d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie F, d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie G, d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie H, d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie I et d'un million (1.000.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3) Décision relative à la refonte complète des statuts de la Société.

4) Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique prend, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous et (ii) de convertir les huit millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (8.558.897) parts sociales existantes en huit millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (8.558.897) Parts Sociales Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) pour le porter de son montant actuel de huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 8.558.597) à dix-huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 18.558.597) par l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie A, d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie B, d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie C, d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie D, d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie E, d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie F, d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie G, d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie H, d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie I et d'un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie A, un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie B, un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie C, un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie D, un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie E, un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie F, un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie G, un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie H, un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie I et un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie J émises ont été souscrites par l'Associé Unique pour un prix total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature consistant en plusieurs créances d'un montant total de deux cent trente-quatre millions six cent vingt-quatre mille soixante-quatorze euros (EUR 234.624.074), que l'Associé Unique détient sur la Société. La preuve de l'existence de l'apport susmentionné a été produite au notaire soussigné.

De l'apport total d'un montant de deux cent trente-quatre millions six cent vingt-quatre mille soixante-quatorze euros (EUR 234.624.074), dix millions d'euros (EUR 10.000.000) sont affectés au capital social et deux cent vingt-quatre millions six cent vingt-quatre mille soixante-quatorze euros (EUR 224.624.074) sont affectés au compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art 1^{er}. Il existe par les présentes entre le(s) détenteur(s) actuel(s) des parts sociales créées ci-après et tous ceux qui deviendront associés à l'avenir une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

L'objet de la Société est également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gérance et/ou la location de biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que l'exercice de toute opération relative aux biens immobiliers.

La Société peut, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, exercer toute opération qui serait utile ou nécessaire pour l'accomplissement de ses objets ou qui sont directement ou indirectement liées à ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend le nom de WP X LuxCo S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses associés. Le siège social pourra être transféré au sein du même arrondissement par une résolution simple du gérant ou du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 18.558.597), représenté par (i) huit millions cinq cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (8.558.597) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); (ii) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (iii) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iv) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (v) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (vi) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vii) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (viii) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (ix) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie H, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (x) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et (xi) un million (1.000.000) de parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie J»), (les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J dénommées ensemble les «Parts Sociales Privilégiées»). La prime d'émission versée au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires, ainsi que toute autre prime assimilée ou montants apportés aux capitaux propres sans l'émission de parts sociales et désignés à être affectés à cette réserve sont affectés aux Parts Sociales Ordinaires (la «Prime d'Émission Ordinaire») et la prime d'émission versée lors de l'émission des Parts Sociales Privilégiées ainsi que toute autre prime assimilée ou montants apportés aux capitaux propres sans l'émission de parts sociales et désignés à être affectés à cette réserve sont affectés aux Parts Sociales Privilégiées (la «Prime d'Émission Privilégiée»).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

L'assemblée générale des associés peut, notamment, décider d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Privilégiées, lesquels ne pourront se faire que durant la Période de Catégorie respective, en l'occurrence:

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant à la date de l'acte notarié du 5 novembre 2015 et prenant fin le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie A»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant un jour après la Période de Catégorie A et prenant fin le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie B»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant un jour après la Période de Catégorie B et prenant fin le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie C»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant un jour après la Période de Catégorie C et prenant fin le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie D»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant un jour après la Période de Catégorie D et prenant fin le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie E»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant un jour après la Période de Catégorie E et prenant fin le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie F»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant un jour après la Période de Catégorie F et prenant fin le 31 décembre 2022 (la «Période de Catégorie G»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant un jour après la Période de Catégorie G et prenant fin le 31 décembre 2023 (la «Période de Catégorie H»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant un jour après la Période de Catégorie H et prenant fin le 31 décembre 2024 (la «Période de Catégorie I»).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période commençant un jour après la Période de Catégorie I et prenant fin le 31 décembre 2025 (la «Période de Catégorie J»).

Dans l'hypothèse où une catégorie de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée durant la Période de Catégorie s'y rattachant, le rachat et l'annulation de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales Privilégiées pourra s'effectuer durant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la fin de la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période précédente d'une autre catégorie de parts sociales) et se termine au plus tard un an après le début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débute le jour suivant la fin de la Période de Catégorie J et la(les) catégorie(s) de Parts Sociales Privilégiées non rachetées et annulées durant leur Période de Catégorie respective se suivront dans l'ordre des Parts Sociales de Catégorie A aux Parts Sociales de Catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

Par souci de clarté, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Privilégiées aurait lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, le cas échéant, de sa Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou, le cas échéant, sa Nouvelle Période) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Privilégiées et prendra fin le jour initialement fixé dans les paragraphes ci-dessus.

Le Montant d'Annulation devient exigible par la Société aux associés au prorata de leur détention dans la(les) catégorie(s) respective(s) dès le rachat et l'annulation de l'ensemble de la(des) catégorie(s) respective(s). Par souci de clarté, la Société peut se libérer de son obligation de paiement en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation à retenir mentionné au paragraphe précédent est déterminé à la discrétion du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, raisonnablement et dans l'intérêt social de la Société. Par souci de clarté, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut choisir d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation partie ou la totalité de la Prime d'Émission Privilégiée.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par approbation (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés existants auront un droit préférentiel de souscription en proportion du nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux en cas d'un apport en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés représentant une majorité des trois quarts du capital social lors d'une assemblée générale.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne pourront être transférées aux nouveaux associés que sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés représentant une majorité des trois quarts du capital social lors d'une assemblée générale. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité concernant un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Ni les créanciers, ni leurs successeurs ou héritiers ne pourront, pour quelque raison que ce soit, apposer des scellés sur des biens ou documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Il y aura deux catégories de gérants: gérants de Catégorie A et gérants de Catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement, à tout moment et sans cause spécifique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A ensemble avec un gérant de Catégorie B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres et peut aussi choisir un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans la convocation à la réunion.

Le président du conseil de gérance préside toutes les réunions des associés et du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix des gérants présents à cette réunion.

Toute convocation écrite aux réunions du conseil de gérance doit être remise aux gérants au minimum vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Cette convocation pourra être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. Une convocation particulière ne sera pas requise pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure de convocation auront été déterminés par une résolution adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal prouvant l'adoption de la résolution.

Art. 14. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits au cours d'une procédure judiciaire ou autre, seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

La modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 20. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont clôturés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire susmentionné et du bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes si les fonds nécessaires à une telle distribution sont suffisants.

Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un bilan intérimaire, préparé par le conseil de gérance indiquant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Toute Prime d'Émission Ordinaire peut être distribuée au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires au prorata, sous réserve des dispositions de la Loi. Toute Prime d'Émission Privilégiée peut être distribuée au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Privilégiées au prorata, sous réserve des dispositions de la Loi et de l'Article 6 des Statuts.

Dans l'hypothèse d'une distribution de dividendes, ceux-ci seront repartis et versés dans l'ordre suivant:

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à deux pour cent (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à trois pour cent (3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à six pour cent (6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à huit pour cent (8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à neuf pour cent (9%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie I a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J a (ont) droit à un dividende annuel fixe égal à onze pour cent (11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J.

Si les dividendes mentionnés ci-dessus comme étant des dividendes annuels fixes ne sont pas déclarés ou versés durant une ou plusieurs années particulières, le droit au dividende fixe continuera à augmenter.

En cas de distribution de bénéfices, le solde est affecté au prorata au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Privilégiées en émission, conformément à la décision de l'assemblée générale des associés de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être associés, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et émoluments. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

G. Définitions

Les termes suivants en majuscules auront la signification suivante dans les présents Statuts:

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société.

«Montant Disponible» signifie le montant total du bénéfice net de la Société (incluant le bénéfice reporté des années précédentes), augmenté de (i) toute Prime d'Émission Privilégiée et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale suivant la catégorie des Parts Sociales Privilégiées à annuler, mais diminué par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées des années précédentes) exprimées par un montant positif, (ii) toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, (iii) tous dividendes auxquels a (ont) droit le (s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires et Parts Sociales Privilégiées conformément à l'Article 22 (tout droit aux dividendes étant référé comme Dividende Ordinaire «DO» et Droit au Résultat «DR», le cas échéant et dont les termes sont définis ci-dessous), chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires respectifs (par souci de clarté, sans prise en compte des doublons), de sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DR)$$

Où:

MD = Montant Disponible.

BN = Bénéfice Net (y compris le bénéfice reporté).

B = toute Prime d'Émission Privilégiée et réserves librement distribuables.

RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale suivant la catégorie des Parts Sociales Privilégiées à annuler.

P = les pertes (y compris les pertes reportées) exprimées par un montant positif.

RL = toutes sommes à placer en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende annuel fixe auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires a (ont) droit conformément à l'Article 22.

DR = Droit au Résultat (dividende annuel fixe auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Privilégiées ne faisant pas objet du rachat a (ont) droit conformément à l'Article 22).

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie respective et doit être approuvé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société en toute bonne foi, compte tenu de la capacité de la Société à poursuivre son activité.

Par souci de clarté, toute Prime d'Émission Ordinaire est exclue lors de la détermination du Montant Disponible.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toute espèce liquide détenue par la Société (exception faite d'espèces sur dépôts à terme d'une maturité excédant six (6) mois), (ii) tout instrument négociable sur un marché monétaire, obligations et titres et n'importe quelle créance qui, selon le conseil de gérance, sera payée à la Société à court terme, moins tout endettement ou toute autre dette de la Société réglable en moins de six (6) mois, déterminés sur la base des Comptes Intérimaires se référant à la Période de Catégorie respective (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou valeurs mobilières de tout genre détenues par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie respective (ou Nouvelle Période, le cas échéant), étant entendu que ce Montant d'Annulation ne peut être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie (ou Nouvelle Période) respective.

«Période de Catégorie» désigne chaque Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et Période de Catégorie J.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires respective.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne précède pas de plus de trente (30) jours de calendrier et au moins dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales Privilégiées concernée.

«Bénéfices Nets» signifie les réserves de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et taxes.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25857. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015189917/669.

(150211989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2015.

FinDeal Advisers, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 20, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.649.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE ELEVENTH DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg public limited company (société anonyme) «FinDeal Advisers», a société anonyme, having its registered office at 7, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, former notary residing in Luxembourg, on 8 April 2013, published in the

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 June 2013, under the number 1365, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B176649.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Paul DECKER, prenamed, on 17 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 September 2014, under the number 2526.

The Meeting is presided by Mr Christophe POINSOT, director, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Christophe POINSOT, director, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman declares and requests the undersigned notary to state:

I. That the shareholders and the number of shares of the Company held by each of them are shown on an attendance list, signed by the members of the board, shareholders present or proxyholders of the represented shareholders and the undersigned notary. The said list as well as the proxies shall be annexed to this document to be filed together with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all the shares of the Company, all issued in registered form, representing the entire corporate capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the Meeting.

III. That the Meeting renounces to the convening notice, the shareholders present or represented considering themselves being duly convened to the present Meeting and declaring having full knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

IV. That all the shares representing the corporate capital are in registered form.

V. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1) Transfer of the registered office from 7, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2) Amendment of the first (1^{er}) paragraph of article two (2) of the Articles of Associations, to be restated as follows: “The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg”.

3) Miscellaneous.

VI. The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the Meeting the following resolutions, which are adopted by unanimous vote.

First resolution

The Meeting decides to transfer the registered office of the Company from 7, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Second resolution

The Meeting decides to modify the first (1^{er}) paragraph of article two (2) of the Articles of Associations to be restated as follows:

““The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg”.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,600.-.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE ONZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, Notaire de résidence à Luxembourg,

Se tient

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société «FinDeal Advisers», une société anonyme, ayant son siège social au 7, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 10 juin 2013, numéro 1365, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176649.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, prénommé, en date du 17 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 septembre 2014, numéro 2526.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Poinot, directeur, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Poinot, directeur, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signé par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations sont annexées à l'acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il est constaté sur la liste de présence que la totalité des actions de la Société, toutes émises sous forme nominative, représentant l'entière du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, et que l'Assemblée peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant la tenue de l'assemblée.

III. Que l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocations, les actionnaires présent et représentés se considérant être valablement convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à l'Assemblée.

IV. Que toutes les actions représentant le capital social sont émises sous la forme nominative.

V. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social du 7, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2) Modification du premier (1^{er}) alinéa de l'article deux (2) des Statuts qui se compose désormais comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

3) Divers.

VI. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société 7, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'adapter le premier (1^{er}) alinéa de l'article deux (2) des Statuts qui se compose désormais comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. POINSOT, B. TASSIGNY, C. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015190193/124.

(150212815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Fuel Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.738.737,50.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 197.943.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fifth day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Fuel Holdco S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register B 197924 (the Sole Shareholder),

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Fuel Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197943 (the Company). The Company was incorporated on 12 June 2015 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2169 dated 20 August 2015. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR4,726,237.50 (four million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and thirty seven Euros and fifty cents), in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR4,738,737.50 (four million seven hundred and thirty-eight thousand seven hundred thirty seven euros and fifty cents) by way of the issuance of 472,623,750 (four hundred and seventy two million six hundred and twenty-three thousand seven hundred and fifty) new shares (the New Shares) with a par value of EUR0.01 (one Eurocent) each;

(ii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(iii) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(iv) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith;

(v) acknowledge the resignation of Michael Plata as a manager of the Company, granting of discharge and appointment of Jaap Meijer as new manager of the Company; and

(vi) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR4,726,237.50 (four million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and thirty seven euros and fifty cents), in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR4,738,737.50 (four million seven hundred and thirty-eight thousand seven hundred thirty seven euros and fifty cents) by way of the New Shares in exchange for a

contribution in cash in the amount of EUR47,374,875 (forty-seven million three hundred and seventy four thousand eight hundred and seventy-five euros) (the Contribution).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of the Contribution, to be allocated as follows:

(a) an amount of EUR4,726,237.50 (four million seven hundred and twenty-six thousand two hundred thirty seven Euros and fifty cents) to the share capital account of the Company; and

(b) an amount of EUR42,648,637.50 (forty-two million six hundred and forty-eight thousand six hundred thirty-seven Euros and fifty cents) to the share premium account of the Company,

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR4,738,737.50 (four million seven hundred and thirty-eight thousand seven hundred thirty seven euros and fifty cents) represented by 473,873,750 shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of EUR 0.01 (one cent of euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder (i) acknowledges the resignation of Michael Plata, (ii) resolves to grant him discharge for the performance of his duties as manager (gérant) until 25 September 2015, and (iii) appoints Jaap Meijer as a manager (gérant) of the Company, effective as of 25 September 2015 for an unlimited duration.

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

COMPARAIT:

Fuel Holdco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197924 (l'Associé Unique),

représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Fuel Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197943 (la Société). La Société a été constituée le 12 juin 2014 selon un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2169 daté du 20 août 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR4.726.237,50 (quatre millions sept cent vingt-six mille deux cent trente-sept euros et cinquante centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR4.738.737,50 (quatre millions sept cent trente-huit mille sept cent trente-sept euros et cinquante centimes) par l'émis-

sion de 472.623.750 (quatre cent soixante-douze millions six cent vingt-trois mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de EUR0.01 (un centime d'euros) chacune;

(ii) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(iii) Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(iv) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social mentionnées ci-dessus, et pouvoir donné à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société, et accomplir toutes les formalités y afférentes; et

(v) Divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR4.726.237,50 (quatre millions sept cent vingt-six mille deux cent trente-sept euros et cinquante centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR4.738.737,50 (quatre millions sept cent trente-huit mille sept cent trente-sept euros et cinquante centimes) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales en échange d'un apport en numéraire (l'Apport) d'un montant de EUR47.374.875 (quarante-sept millions trois cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros).

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen de l'Apport, qui sera alloué de la manière suivante:

(a) un montant de EUR 4.726.237,50 (quatre millions sept cent vingt-six mille deux cent trente-sept euros et cinquante centimes) au compte de capital social de la Société; et

(b) un montant de EUR 42.648.637,50 (quarante-deux millions six cent quarante-huit mille six cent trente-sept euros et cinquante centimes).

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant que la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR4.738.737,50 (quatre millions sept cent trente-huit mille sept cent trente-sept euros et cinquante centimes) représenté par 473.873.750 (quatre cent soixante-treize millions huit cent soixante-treize mille sept cent cinquante) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune, toutes souscrite et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé unique (i) prend acte de la démission de Michael Plata, (ii) décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'au 25 septembre 2015, et (iii) nomme Jaap Meijer en tant que gérant de la Société, avec effet au 25 Septembre 2015 pour une période indéterminée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015190198/154.

(150213214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Dahmane Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 201.697.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alexandre DAHMANE, étudiant, né le 23 juillet 1992 à Mont-Saint Aignan (France), demeurant à F-14800 Deauville (France), 92, boulevard Mauger, Villa la Rosée.

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant à Junglinster, L-6130 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par la comparante dûment représentée, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequelle comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Dahmane Holding S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types d'actifs mobiliers ou immobiliers, de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Alexandre DAH-MANE, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexandre DAHMANE, étudiant, né le 23 juillet 1992 à Mont-Saint Aignan (France), demeurant à F-14800 Deauville (France), 92, boulevard Mauger, Villa la Rosée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation GAC/2015/9882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015190135/116.

(150213736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

**Krea Capital S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Ensofin S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 186.853.

L'an deux mille quinze, le treize novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ENSOFIN S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 186853, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 29 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1823 du 12 juillet 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées à hauteur de 27,42%, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "KREA CAPITAL S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à dix euros (EUR 10,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3. Démission d'un administrateur.

4. Décharge à accorder à l'administrateur sortant.

5. Nomination d'un nouvel administrateur.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "KREA CAPITAL S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KREA CAPITAL S.A."

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions de la Société est réduite de cent euros (EUR 100,-) à dix euros (EUR 10,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les prédites trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

L'article 3 des statuts se lira dès lors comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission d'un administrateur de la catégorie B en la personne de Monsieur Jean-Yves NICOLAS.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

En remplacement de l'administrateur sortant, l'assemblée des actionnaires décide de nommer en qualité d'administrateur de la catégorie A de la société:

a) Monsieur Albert Johannes BURGGRAAFF, entrepreneur, né le 26 mars 1957 à Kerkrade aux Pays-Bas et domicilié professionnellement au 50, Burgemeester Damsstraat, 5037 NS Tilburg, Pays-Bas.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 novembre 2015. 2LAC/2015/26131. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190174/76.

(150213257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Addenda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.947.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2015

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Benoît Dessy sa fonction d'administrateur et de Monsieur Marco Gostoli de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter leur démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Salvatore Desiderio, né le 29 octobre 1976 à Pompei, résidant professionnellement au 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et Angelo Saracino, né le 2 mai 1983 à Crotone (Italie), résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191640/15.

(150214793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Avega International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 130.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015195130/10.

(150218335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Agence Immobiliere Christiane Haag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7446 Lintgen, 33, rue de l'église.

R.C.S. Luxembourg B 87.181.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195138/10.

(150218644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

BRPTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.405.

*Dépôt rectificatif se rapportant aux comptes annuels pour exercice clos le 31/12/2013 déposés le 31/07/2014 sous réf.
L140136333*

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195194/11.

(150218842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Cac Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 188.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Capellen, le 02 décembre 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015195220/12.

(150218354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Ajuno Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 183.148.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195143/9.

(150218445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.